

Annex 2

[Redacted]

Adyel, Juliet

From: AIME KILOLO [aimekilolo@yahoo.fr]
Sent: 21 June 2012 16:34
To: OTR Counsel Support Section; OTR Counsel Support Section; Peralta Losilla, Esteban; Abdoul, Mbaye
Cc: OTR Counsel Support Section; Jean-JacquesMangenda; jean jacques kabongo mangenda; AIME KILOLO
Subject: Expert -Militaire de la Défense-Jacques Seara
 Cher CSS et Cher Confrère Aziz Mbaye,

Je viens par le présent message vous informer que la Chambre de Première Instance III, par sa décision du 24 Mai 2012, intitulée "Décision on the starting date of the defence presentation of evidence and related issues". (ICC-01/05-01/08-2221+Conf-Exp-AnxA), a autorisé les témoins-experts désignés par la Défense de comparaître de par devant elle. La Chambre a ainsi modifié l'ordre de comparution des témoins de la défense en ordonnant de commencer par l'audition des témoins-experts dont leurs rapports doivent être communiqués le 13 Juillet 2012 aux différentes parties.

C'est ainsi que la Défense sollicite votre assistance pour les aspects ci-après pour son tout premier témoin qui va commencer à comparaître le 14 Août 2012 et qui est l'expert militaire JACQUES SEARA:

1. Lui faire une lettre officielle du Greffe prenant acte de sa désignation comme témoin -expert militaire dans l'affaire Bemba. Ce courrier va lui permettre d'informer le ministère de la Défense de la République Française quant à son intervention dans l'affaire Bemba, vu qu'il fut Général de la Force Terrestre de l'Armée Française.

La Défense vous informe que les tâches du témoin-expert militaire, le Général Jacques Seara porteront sur les points ci-après:

1. Rédiger un rapport d'expertise militaire pour la Chambre ainsi que toutes les parties dans l'affaire Bemba.
2. Rencontrer les différents officiers militaires Centrafricains et Congolais afin d'établir son rapport.
3. Et enfin comparaître devant la Chambre de Première Instance III à partir du 14 Août 2012.

Une rémunération de [redacted] a été convenue avec l'expert en contre partie de sa prestation.

Cordialement,

Maître Aimé Kilolo Musamba
 avenue Louise, 396
 1050 Bruxelles

site internet www.aimekilolo.be

Avocat au barreau de Bruxelles
 Conseil à la Cour Pénale Internationale
 Avocat près la Cour d'appel de Lubumbashi/RDC

gsm + 32 495 48 3939
 tél + 32 2 647.47.50
 fax + 32 2 521.85.20

26/11/2012